



1^{ère} application ayant reçu la certification globale ICS sous le numéro d'agrément ICS-001

Suite à la certification ICS (Import Control System) le 4 février 2010, MGI a mené avec succès les tests de certification Delta-Présentation et obtient ainsi la 1^{ère} certification globale nationale pour son application M-customs sous le numéro d'agrément ICS-001.

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) a délivré à MGI l'agrément Delta-Présentation en complément de la certification précédemment obtenue portant sur la création/modification de déclarations ICS. Delta-Présentation traite les notifications d'arrivée.

M-customs a été lancée officiellement lors de la Semaine Internationale du Transport et de la Logistique (SITL) qui a eu lieu à Paris Villepinte du 23 au 26 mars 2010.

A cette occasion, MGI a reçu sur son stand, monsieur Jérôme Fournel, Directeur Général des douanes, et monsieur Jean-Michel Thillier, Sous-Directeur du Commerce International. Monsieur François Mahé des Portes, Président du Directoire de MGI, leur a présenté M-customs.

« Dans le cadre plus général de la dématérialisation du commerce extérieur français, la mise en place des systèmes ECS et ICS par la douane française est stratégique pour tous.

Monsieur Fournel est un pragmatique : il a donc été extrêmement intéressé par le fait que M-customs permet deux sortes d'échanges :

- *Asynchrone : échange de fichiers entre systèmes d'information. C'est le mode de fonctionnement d'ICS.*
- *Synchrone : l'utilisateur entre directement les données sur le formulaire M-customs qui est ensuite envoyé dans le système ICS, ce que ne permet pas justement ICS.*

L'accès à ICS peut donc se faire par tous, sans que le déclarant ait nécessairement à sa disposition un matériel informatique lourd et puis soyons clair, sans que les données confidentielles commerciales soient diffusées à des acteurs qui iraient vite démarcher les donneurs d'ordre. » a déclaré M. Mahé des Portes.

Pour rappel, ICS est la nouvelle réglementation européenne en matière de sécurité et de sûreté des transports qui prendra effet le 1^{er} janvier 2011. Elle rendra obligatoire, à l'import, la déclaration sommaire anticipée des marchandises en provenance de pays tiers avant l'arrivée des marchandises au premier port touché en Europe.

A PROPOS DE MGI

Avec plus de **20 ans d'expérience** dans la création de systèmes d'information complexes destinés aux acteurs publics et privés au sein d'une même plate-forme logistique intermodale - **Protis en 1989 et AP+ en 2005** - MGI se revendique avant tout comme une équipe d'*infologisticiens*.

Le CCS AP + a été créée en étroite collaboration avec les partenaires professionnels de Marseille et du Havre (Unions Maritimes et associations professionnelles), ainsi que les institutionnels (Douanes et les Grands Ports Maritimes).

AP+ fut mis en place pour la 1^{ère} fois par MGI sur le port de Marseille-Fos en septembre 2005. Aujourd'hui, il est aussi installé sur le port du Havre, Fort-de-France, Bordeaux, Rouen, Nantes Saint-Nazaire, Pointe-à-Pitre, Port Louis (Ile Maurice) et prochainement à Paris-Gennevilliers, Cayenne et Alger.

MGI fait partager son expertise en participant aux travaux de simplification et dématérialisation des documents liés au transport de marchandises notamment avec :

- La Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (Mission Dématérialisation des Procédures du Commerce Extérieur)
- La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
- Le Bureau de Promotion du Short Sea Shipping
- La mission des transports intelligents du MEEDDAT
- Le Cluster PACA logistique

MGI propose des solutions logicielles innovantes comme le service **M-customs** et **Tracking 2.0**.

Contact Presse

Marie Pavesio. Tél : +33 (0)4 91 14 26 60

Email : m.pavesio@gyptis.fr

www.gyptis.fr